

Concours « Fashion Nude »

Edition 2018 – Règlement du concours

Article 1 – Présentation du concours

A l'occasion de la sortie de son 12^e numéro, et du Mois de la Photo sur Paris, Normal et le milieu de la photographie se lancent dans un nouveau concours, à portée internationale, afin de promouvoir la diversité artistique, dénicher des jeunes talents ou des talents émergents, sur le thème Fashion Nude. L'objectif de ce nouveau concours est de parachever la dynamique entreprise au travers d'une démarche de promotion et de découverte plus grande. Cela nous permet de renouveler nos références et nous pouvons, ainsi, envisager des publications futures.

Article 2 – Le thème et les catégories

Le thème de cette première édition est le « Fashion Nude ». Les participants pourront être récompensés par diverses catégories :

- Le Grand Prix du Jury sera décerné à trois lauréats.
- Trois autres participants seront sélectionnés par le public et obtiendront ainsi le Prix du Public.
- La Sélection des Partenaires permettra de soutenir six lauréats pour leur travail réalisé.
- Le Coup de Cœur Normal sera délivré par la rédaction à un lauréat.

Article 3 – Conditions de participation au concours

La participation est libre et gratuite, ouverte à tous à partir de 18 ans, amateurs ou professionnels.

La participation au concours s'effectue par envoi de fichiers numériques accompagnés des références de l'auteur et de sa photographie, suivant les conditions indiquées aux articles 4 et 5. En participant par un envoi, l'auteur déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours. Il déclare être l'auteur de la photographie.

Article 4 – Mentions obligatoires de participation

Pour être validé, chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions suivantes : nom et prénom de l'auteur, coordonnées postales de l'auteur, n° de téléphone et mail de l'auteur.

La mention « j'autorise Normal Magazine à reproduire cette photographie pour les besoins de valorisation du concours photo Fashion Nude » devra apparaître.

La mention « j'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation » devra également être jointe à la candidature.

Article 5 – Conditions techniques

L'envoi des fichiers numériques s'effectue par mail à cette adresse de contact : contest@incarnatio.fr

La taille des images transmises est fixée à 1MO. D'autres conditions techniques interviendront après la sélection – pour cela se reporter à l'article 10.

Le jury se réserve le droit de contacter l'auteur en cas de litige sur la configuration technique du fichier ou bien l'origine de la photographie. Toute démarche dans ce sens a pour conséquence de suspendre la participation de l'auteur dans l'attente de sa réponse.

Pour toute information technique complémentaire, contactez les organisateurs : redaction@incarnatio.fr.

Article 6 – Date limite de participation

La date limite des envois est fixée au 31 septembre à minuit. La date et l'heure de réception du mail faisant foi. Le jury est souverain pour la validation des envois.

Article 7 – Prix du concours Fashion Nude

Un seul thème, « Fashion Nude », est proposé pour ce concours. Néanmoins, les participants se verront récompensés par divers prix : le Grand Prix du Jury, le Prix du Public, la Sélection des Partenaires et le Coup de Cœur Normal. Les récompenses associées à ces prix seront composées de divers lots provenant des partenaires et de Normal Magazine.

Nikon et Profoto offrent du matériel de photographie au premier lauréat du Grand Prix du Jury.

Le Salon de la Photo offre la possibilité à certains lauréats d'être exposé sur le Salon de la Photo 2018, qui se tiendra à Paris du 8 au 12 novembre.

Focus Numérique, l'Œil de la photographie et Normal Magazine offrent un relai du concours via les canaux médiatiques dont le site dispose.

Article 8 – Publication des résultats

Le palmarès sera communiqué sur le site www.normal-magazine.com et sur les canaux médiatiques dont dispose Normal Magazine, après la délibération du jury, qui se tiendra en octobre 2018. Les lauréats seront informés par mail dans les plus brefs délais. Chaque participant primé recevra une invitation à la remise de prix lors du vernissage des expositions.

Article 9 – Jury et critères de sélection

Le jury est composé de photographes, de passionnés, de professeurs, d'experts et professionnels dans le domaine de l'art et de la photographie. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours photo. Il délibérera en octobre 2018.

Les critères de sélection seront ceux qui sont généralement appliqués en photographie et tiendront compte du thème du concours, « Fashion Nude ».

Déroulement des sélections : Une présélection est effectuée, après validation des participations et suivant les différents prix qui seront décernés. Une seconde sélection détermine les finalistes et lauréats du concours selon chaque prix.

En cas de doute ou de litige, une photographie pourra se voir suspendue de la sélection, si l'auteur n'a pas apporté de réponse après la présélection. Le jury est souverain et se réserve le droit de refuser une photographie en cas de litige sur un ou plusieurs critères.

Article 10 – Résultats

Les auteurs des photographies sélectionnées seront contactés par mail ou téléphone. Une copie en haute définition sera demandée aux auteurs pour réaliser des tirages. Ces tirages feront l'objet d'une exposition dans une galerie, d'une publication dans le Normal N°12 ainsi qu'une exposition lors de la 12^{ème} édition du Salon de la Photographie qui se tiendra à Paris en novembre 2018 et à Fotofever, le Louvre
Date et lieu de la remise des prix : La proclamation des résultats aura lieu début novembre à une date communiquée ultérieurement. Les photographies primées seront publiées dans le Normal N°12 et sur les canaux médiatiques dont Normal et ses partenaires disposent.

Article 11 – Ethique

L'auteur s'engage à disposer des autorisations de prise de vue des personnes présentes sur l'image. Le jury se réserve le droit d'écarter toute photographie ne disposant pas des autorisations des personnes photographiées. Dans le cas de photographie en espace privé, l'auteur s'engage à disposer des autorisations des propriétaires des espaces concernés.

En cas de doute sur ces éléments d'éthique, le jury se réserve le droit de ne pas retenir la participation.

Article 12 – Publication du concours

La proclamation des résultats implique l'autorisation, par les auteurs, de la publication, de leurs œuvres sur les supports de communication de Normal Magazine, de ses partenaires et dans différents médias dans le cadre exclusif du concours « Fashion Nude ». Les auteurs s'engagent à autoriser la présentation de leurs photos dans le cadre du concours et lors d'expositions ultérieures destinées à valoriser le concours. Les résultats seront publiés sur le site Normal Magazine et les canaux médiatiques dont il dispose.

Article 13 – Règlement du concours

Le règlement du concours est disponible sur le site suivant : www.normal-magazine.com.

Et sur les réseaux sociaux suivants : www.facebook.com/normalmagazine/, [www.twitter.com/Normal Magazine](https://www.twitter.com/Normal_Magazine), www.linkedin.com/in/normal-magazine/

Article 14 – Recours

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble du règlement. Le mail de réception constitue de fait l'acceptation du règlement. En cas de litige ou de doute sur la qualité et l'origine de la photographie, le jury se réserve le droit de ne pas retenir un participant. Le présent règlement du concours est soumis au droit français.

Article 15 – Contestation des résultats

Le jury est souverain dans le choix de présélections et des finalistes. La participation au concours photo implique l'acceptation de l'ensemble des conditions du règlement du concours et des résultats. Aucune contestation ne pourra être prise en compte.

Article 16 – Loi informatique et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo « Fashion Nude » 2018. Dans tous les cas, il est rappelé que,

conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n° 2005 – 1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande. Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : redaction@incarnatio.fr

Article 17 – Organisation du concours

L'organisateur du concours « Fashion Nude » est Normal Magazine, adresse, numéros + contacts.

Article 18 – Partenariats

L'organisateur du concours « Fashion Nude » fait appel à un ensemble de partenaires pour la constitution des prix et la diffusion du concours. Les partenariats sont sélectionnés avec un soin particulier en matière de photographie et d'art. La liste des partenaires est publiée dans le dossier de presse et sur le site normal-magazine.com

Article 19 – Promotion du concours

Dans le cadre de la promotion du concours « Fashion Nude », il est proposé aux partenaires une diffusion des photographies primées jusqu'au (durée d'un an).

L'exposition dans la galerie, la publication dans le Normal N°12 et l'exposition lors de la 12^{ème} édition du salon de la photo comprend les photographies primées accompagnées des mentions de droits d'auteurs.

Le magazine Normal s'assure du bon déroulement des expositions et de la publication ainsi que du respect des mentions de droits d'auteurs.

Article 20 – Dépôt des photographies

Normal Magazine est dépositaire des expositions et publication du concours « Fashion Nude ». Dans le cadre de la promotion du concours, elle peut être amenée à diffuser le travail des photographes ayant participé au concours avec les mentions de droits d'auteur des photographies.